

Formation

Les Scouts organisent un parcours de formation pour les animateurs de la fédération. Ce parcours donne accès à deux brevets :

Brevet d'animateur en centre de vacances (Fédération Wallonie-Bruxelles)	Brevet d'animateur Scout (Woodbadge)
<ul style="list-style-type: none"> - Il te permet de pouvoir travailler dans ta commune pour animer des centres en vacances. Ta commune te rémunère pour les stages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce brevet est reconnu par l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS). Ce brevet est symbolisé par les bâchettes.

1. Parcours de formation

C'est le parcours qui te permettra d'obtenir tes brevets. Il se compose de formations théoriques et pratiques:

<p>150 heures (15 jours) de formation théorique en résidentiel, soit :</p> <p>T1 (ou pi-days - 40h) T2 (30h) T3 (40h) 2 temps d'unité (TU - 20h chacun)</p>	<p>150 heures (minimum) de formation pratique, soit :</p> <p>1 camp s'il fait au moins 10 jours ; 2 camps s'ils font entre 6 et 9 jours.</p> <p>Petit conseil : <u>Le staff baladin ayant 7 jours de camp, nous vous conseillons d'aller d'abord 3 jours en pré-camp chez les louvettes et luveteaux afin de directement valider 1 camp de 10j.</u></p>
---	--

Voici en détail le nombre de jours de formation théorique organisé par la Fédération :

T1 (ou Pi-Days) = 50 euros
5 jours
Le pi-days s'adresse aux pionniers de dernière année, tandis que le T1 s'adresse aux animateurs déjà en fonction. En-dehors de cette différence de public, le programme est le même : il met l'accent sur les valeurs de la Loi scout et la manière dont elles prennent place dans l'animation.

T2 = 40 euros

4 jours

Le T2 met l'accent sur la méthode scout, sur la façon de vivre le scoutisme et l'adapter à chaque tranche d'âge. C'est pourquoi il se vit en branche.
= Pour cette formation, lors de votre inscription vous devez vous former en fonction de la section dans laquelle vous êtes lors de la formation.

T3 = 50 euros

5 jours

Le T3 met l'accent sur notre ambition éducative (nos objectifs pour les scouts), le but de notre action. Il est organisé en branche mais, pour renforcer la cohérence pédagogique entre ce qu'on propose à tous les âges, certains moments sont vécus en commun (avec les autres T3).

L'unité payera en partie vos formations.

En plus simplifié, ta formation se déroulera comme suit :



OU



2. Formations bonus : (Pas obligatoire pour ton brevet)

Formations d'une ou deux journées qui abordent des thèmes spécifiques et qui sont données par des experts en la matière.

Cette année, le week-end se déroule le 5 et 6 novembre 2022 et abordera comme thèmes :

- Migration = PAF 10 euros
- Harcèlement et cyberharcèlement = PAF 10 euros
- Trouble de l'attention et l'hyperactivité = PAF 10 euros
- Secourisme : brevet « secouriste en entreprise » = PAF 120 euros

Plus d'information sur : <https://lesscouts.be/formations-bonus.html>

3. Agenda de formations

ATTENTION : Le 1^{er} septembre aura lieu l'ouverture des inscriptions = **Il faut être au taquet !!!**

T1 : Inscription ouverte le 1 ^{er} septembre		
Période	Date	Branche
3	Du 21/10/2022 au 25/10/2022	B - L - E - P
4	Du 28/10/2022 au 01/11/2022	B - L - E - P
5	Du 02/11/2022 au 06/11/2022	B - L - E - P
6	Du 26/12/2022 au 30/12/2022	B - L - E - P
7	Du 04/01/2023 au 08/01/2023	B - L - E - P
8	Du 01/02/2023 au 05/02/2023	B - L - E - P

T1 : Inscription ouverte le 1 ^{er} décembre		
Période	Date	Branche
9	Du 17/02/2023 au 21/02/2023	B - L - E - P
10	Du 22/02/2023 au 26/02/2023	P
11	Du 01/03/2023 au 05/03/2023	B - L - P
12	Du 31/03/2023 au 04/04/2023	B - L - E - P
13	Du 07/04/2023 au 11/04/2023	B - L - E - P

T1 : Inscription ouverte le 1 ^{er} avril		
Période	Date	Branche
15	Du 30/06/2023 au 04/07/2023	B - L - E - P
17	Du 05/07/2023 au 09/07/2023	B - L - E - P

Les dates pour le T2 sont mises également sur :

<https://lesscouts.be/animateurs/formation/agenda-des-formations/>

4. Informations générales pour les inscriptions :

Nombre maximum d'animateurs

La règle est la suivante :

Pour une même formation, il ne peut y avoir :

- Maximum **8 animateurs de la même unité** ;
- Maximum **5 animateurs de la même section**.

Pourquoi ? Histoire d'avoir l'occasion de rencontrer d'autres animateurs et de pouvoir confronter ses idées, ses manières de faire, échanger des idées de jeux, d'activités, etc.

Suivre les étapes du parcours

L'ensemble du parcours de formation (y compris les stages pratiques) doit être réalisé dans un certain ordre et dans un délai de 3 ans.

- Pour pouvoir t'inscrire au pi-days, tu dois être pionnier en deuxième année et prévoir de devenir animateur à partir de l'année scolaire suivante (pour te permettre de réaliser ton parcours complet dans le délai maximum autorisé par le décret).
- Pour pouvoir t'inscrire au T1, tu dois être animateur.
- Pour pouvoir t'inscrire au T2, tu dois avoir suivi ton T1 et être animateur.
- Pour pouvoir t'inscrire au T3, tu dois avoir suivi ton T2 et être animateur.

Où aura lieu ma formation ?

Le lieu de formation te sera communiqué dès que possible après ton inscription.

Validation de l'inscription

Lorsque tu t'inscriras, tu recevras un courrier de confirmation t'invitant à payer la formation pour une certaine date.

- Si le paiement est effectué pour cette date, ton inscription sera confirmée et un courrier reprenant tous les détails pratiques de la formation te sera envoyé.
- Si le paiement n'est pas effectué pour cette date, tu seras désinscrit de la formation. Pourquoi ? Pour permettre à tous les animateurs qui le désirent de suivre une formation. En effet, ceci permet de réduire le taux d'absentéisme en formation et d'ouvrir toutes les places effectivement disponibles.

Si tu as des difficultés de paiement, n'hésite pas à demander l'aide de ton unité.

Délai entre deux formations

Entre deux formations, un délai d'au moins un mois doit s'être écoulé pour permettre un aller-retour entre la formation et ton animation.

Absence en formation

Conformément au **décret**, la participation à l'ensemble de la formation est nécessaire.

Si tu sais que tu devras t'absenter durant une session de formation, nous t'invitons à t'inscrire à une autre session et à contacter le 21 (02.508.12.00 ou lesscouts@lesscouts.be) le plus tôt possible et avant le début de la formation.

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter l'inscription ultérieure d'un animateur qui se désiste sans raison sérieuse ou qui ne prévient pas de son absence.

5. Comment s'inscrire ?

Tu dois te rendre sur : https://lesscouts.be/no_cache/animateurs/formation/je-minscris/ ou via le site des Scouts :

Onglet « Animateurs » > Formation > Inscription.

Tu dois remplir au fur et à mesure pour que tu saches sélectionner correctement les cases.

1) D'où viens-tu ?

- Ton groupe d'unité = Liège-Rive gauche
- Ton unité : LG007 – Liège SAINT SERVAIS



D'où viens-tu ?

Ton groupe d'unités *
Liège-Rive gauche

Ton unité *
LG007 - Liège SAINT SERVAIS

Ta branche *
Ta branche

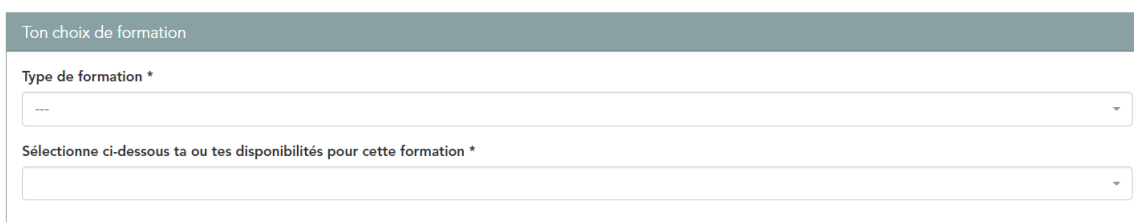
Ensuite, tu sélectionnes ta branche dans laquelle tu es : Baladin / Louveteaux / Éclaireurs / Pionniers

2) Choix de formation

Tu devras sélectionner le type de formation auquel tu participes : T1 / T2 etc.

Ta ou tes disponibilités sont les dates auxquelles tu aimerais faire ta formation.

Exemple : Il y a une formation période 3 du 21/10/2022 au 25/10/2022, je sélectionne la période 3.



The screenshot shows a form titled "Ton choix de formation" with a dark green header. Below the header, there are two dropdown menus. The first is labeled "Type de formation *" and has a downward arrow on the right. The second is labeled "Sélectionne ci-dessous ta ou tes disponibilités pour cette formation *" and also has a downward arrow on the right. The form is enclosed in a light gray border.

3) Qui es-tu ?

Il faut écrire tes informations personnelles, attention à l'inscription de ton mail. Tu recevras toutes les informations de ta formation via ton mail. Vérifie deux fois qu'il est juste.

4) Autres informations

Tu complètes tes allergies (si tu en as) ou un régime particulier.

Une fois fini, n'oublie pas de sélectionner l'icône « Je m'inscris ! » en bas de page.

6. Et après ?

Tu devras attendre l'accusé de réception et la validation de ta formation. Il se peut que tu ne sois pas pris directement à une formation. Tu seras prévenu(e) et seras mis en « liste d'attente ». Si malgré la liste d'attente, tu n'as pas été pris, tu devras sélectionner une autre date en recommençant le processus d'inscription.

Une fois que tu auras reçu la validation et pour garder un listing à jour des formations à la 7, merci de nous l'envoyer.

Si jamais vous avez une question, n'hésitez pas à nous contacter.

Elsa et Sébastien.